



FICHE DE POSTE

Référent Handicap Mutualisé

Nouvelle-Aquitaine

Contexte

Une convention nationale de partenariat a été conclue entre le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) et la Fédération Hospitalière de France (FHF), pour la période 2022-2025 dans le but :

- Pour la FHF « de favoriser la mise en place d'un plan ambitieux à destination des personnes en situation de handicap... et de porter auprès des adhérents de la FHF, les enjeux de l'intégration des professionnels en situation de handicap et de les accompagner ».
- Pour le FIPHFP « d'accompagner les employeurs publics par la déclinaison territoriale de ses actions l'insertion et le maintien en emploi ».

L'enjeu du partenariat est donc la mise en œuvre d'actions nationales et régionales à destination :

- « Des établissements, par la promotion de la politique handicap et la mobilisation de moyens au niveau régional
- Des agents, en proposants des dispositifs innovants permettant de les accompagner au plus près dans leurs démarches et dans leur parcours professionnel. »

C'est dans ce contexte que la FHF Nouvelle-Aquitaine souhaite s'inscrire en déclinant en Nouvelle-Aquitaine la mise en place d'un(e) Référent(e) Handicap Mutualisé(e) (RHM) pour les établissements publics adhérents à la FHF Nouvelle-Aquitaine.

1- <u>Définition – contenu de la fonction</u>

Rattaché(e) au Centre Hospitalier de Libourne, le/la RHM exerce son activité à hauteur de 80% pour les Etablissements de santé et EHPAD de la région Nouvelle-Aquitaine et à hauteur de 20% pour le CH de Libourne.

Le RHM a pour mission de promouvoir la politique handicap dans les établissements pour le recrutement, la formation et le maintien dans l'emploi des agents de la Fonction Publique Hospitalière ayant des restrictions d'aptitude à leur poste ou inaptes à leurs fonctions. A ce titre, il concourt par son expertise et son accompagnement aux obligations des employeurs qui résultent de la loi du 11 février 2005.

Il exerce sa mission en lien avec les référents handicap dans les GHT et dans les établissements adhérents de la FHF.

Sa mission se conjugue en lien avec la politique territoriale du FIPHFP, autour de 3 axes :

Actions d'accompagnement, d'animation et de formation :

- Appui auprès des établissements à la construction et au suivi d'une politique handicap ;
- Accompagnement pour la mobilisation des aides pour les établissements de moins de 600 ETP
- Appui (avec l'aide de la Directrice Territoriale au Handicap) à la mise en œuvre et suivi du conventionnement pour les établissements de plus de 600 ETP.
- Accompagnement des référents handicap à l'utilisation de la plateforme du FIPHFP;
- Conseil aux Etablissements pour la déclaration annuelle, en vue de réduire le taux de redressement :
- Création d'outils et procédures permettant de capitaliser les bonnes pratiques ;
- Aide à la résolution de situations complexes en lien avec la direction générale, avec l'appui des partenaires et prestataires extérieurs
- Mise en œuvre d'actions de communication : plaquettes, journées découvertes, participation aux journées ANFH, FHF, Inter fonction publique...

Activités de liaison et de mise en réseau :

- Participation aux réunions animées par le FIPHFP associant : employeurs hospitaliers, HandiPacte, opérateurs du SPE, organismes de placement spécialisé, COMETE, CAP EMPLOI, ANFH, DTH du FIPHFP. ...
- Identification et remontée des principaux enjeux (freins, leviers, ...) et bonnes pratiques sur le champ de l'insertion et maintien dans l'emploi au sein des établissements de la fonction publique hospitalière

Suivi et bilan des activités :

- Rendre compte de son activité au travers d'un plan d'action et d'un tableau de bord
- Elaboration d'un rapport trimestriel permettant de capitaliser et valoriser les actions menées (réunion, bilans, témoignages,)
- Suivi des indicateurs : nombre de bénéficiaires de l'obligation emploi, évolution des contributions financières au titre de la DOEH, nombre de bénéficiaires des actions d'informations et de formation, nombre d'études

Le plan d'actions du RHM et le suivi de sa réalisation est piloté par un comité régional associant la direction Nouvelle-Aquitaine du FIPHFP, la FHF Nouvelle-Aquitaine, l'ANFH et le Directeur des Ressources Humaines du CH d'affectation. Ce comité a vocation à se réunir ou faire des points d'avancement réguliers : 1 fois/mois les 3 premiers mois puis une fois par trimestre.

Conditions d'exercice :

Les objectifs sont définis par le comité régional. Il exerce à partir du CH de Libourne et dispose à cet effet d'un bureau, des moyens de communication, d'un ordinateur et de la prise en charge de ses frais de déplacements. Un véhicule de service sera mis à disposition.

Sa mission s'exerce sur la région Nouvelle-Aquitaine.

CDD de mission sur 3 ans

Statut : Contractuel de droit public ou titulaire mise à disposition

Période d'essai : 4 mois renouvelable une fois

Salaire de départ : selon grille FPH catégorie A (ex CESF...)

Profil du RHM:

De formation supérieure de niveau I ou II, il justifie d'une expérience en gestion de projets.

Une expérience du champ de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap et de son écosystème ainsi qu'une bonne connaissance du secteur hospitalier public sont requis.

Qualités et aptitudes requises :

- Sens du service public
- Capacité à travailler en autonomie et à rendre compte
- Capacité à animer des réunions
- Adaptabilité et mobilité sur la région Nouvelle-Aquitaine
- Aptitudes rédactionnelles et organisationnelles
- Capacités relationnelles
- Capacités à promouvoir une politique

Permis B indispensable

Personnes Référentes :

Florence GUERY, Déléguée Territoriale au Handicap Nouvelle-Aquitaine, FIPHFP, florance.guery@caissedesdepots.fr Isabelle FERREIRA, DRH du Centre Hospitalier de Libourne, Isabelle.FERREIRA@ch-libourne.fr

Personnes Ressources:

Anne-Laure NAVARRE, Directrice Régionale FHF Nouvelle-Aquitaine, <u>nouvelle-aquitaine@fhf.fr</u> Sandrine LE GUENNEC, Permanente FHF Nouvelle Aquitaine, <u>s.leguennec@fhf.fr</u>